



MODALITÉS FINANCIÈRES

LIGUE RÉGIONALE OCCITANIE

SOMMAIRE

I.	COMPETITION.....	3
A.	DROITS D'ENGAGEMENT.....	3
B.	BILLETTERIE.....	3
C.	ARBITRAGE.....	3/4
D.	AIDE FINANCIERE EXAMEN NATIONAL.....	4
E.	MEDECIN/INFIRMIER.....	4
F.	SECURITE.....	4
G.	COMMISSION SPORTIVE.....	4/5
1.	Responsable.....	4
2.	Gestionnaire table centrale.....	5
H.	HERBERGEMENT / RESTAURATION	5
II.	AIDES REGIONALES.....	5
B.	REMBOURSEMENT DES FRAIS.....	5
1.	CORG.....	5
2.	Comité Directeur.....	6
3.	Bureau Directeur.....	6
4.	Commissions.....	6
5.	Entraîneur régional.....	6
I.	Détection	
II.	Accompagnement Championnat de France des Ligues - Coach	
III.	Entraînement Karaté gi	
6.	Stage régional.....	7
III.	AIDES FEDERALES.....	7
A.	ORGANISMES DÉCONCENTRÉS Ligues régionales.....	7
IV.	TARIFS.....	8
A.	COTISATION FEDERALE.....	8
B.	PASSEPORTS.....	8
C.	DIPLOMES ET CARTES.....	8
D.	PASSAGES DE GRADES.....	8

I. COMPETITION

A. DROITS D'ENGAGEMENT au niveau de la Ligue Régionale Occitanie

La Ligue Régionale met en place des droits d'engagement pour toutes les compétitions qu'elle organise :

- le montant est fixé à 3€ pour un compétiteur individuel et à 6€ pour une équipe ;
- les modalités de paiement se font par *SIKADA INSCRIPTIONS*.

B. BILLETTERIE

Une billetterie sera mise en place pour les compétitions organisées par la Ligue Régionale Occitanie. Le tarif d'une journée pour une personne seule est de 5€ et pour une famille est de 8€. Le tarif pour le week-end complet pour une personne seule est de 10€ et pour une famille est de 13€.

C. ARBITRAGE

Indemnité :

Le responsable d'arbitrage sur les compétitions régionales sera indemnisé d'un montant de 80€ par jour et 0,25€ par kilomètre .

Les arbitres et juges nationaux convoqués sur les compétitions régionales seront indemnisés d'un montant de 50€ par journée d'arbitrage.

Les arbitres et juges régionaux convoqués sur les compétitions régionales seront indemnisés d'un montant de 40€ par journée d'arbitrage.

Les arbitres et juges départementaux convoqués sur les compétitions régionales seront indemnisés d'un montant de 30€ par journée d'arbitrage.

Les arbitres stagiaires convoqués sur les compétitions régionales ne percevront pas de vacation journalière. Ils seront indemnisés d'un forfait kilométrique uniquement.

Les jeunes arbitres et stagiaires (mineurs) convoqués sur les compétitions régionales seront indemnisés d'un montant de 15€ par journée d'arbitrage sous forme de chèques cadeaux qui seront remis en fin de saison sportive (juillet).

Les indemnités ne seront versées que pour les arbitres ayant signé la feuille d'émargement et ce pour chaque jour concerné.

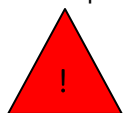
Déplacement :

Tous les modes de déplacement seront plafonnés au barème kilométrique d'un déplacement en voiture décrit ci-dessous :

0.20€ du kilomètre x le nombre de kilomètres domicile/lieu de la compétition (aller/retour). Sur présentation de la carte grise avant la compétition.

Ou

Sur présentation de factures train/bus.



= Si ½ journée, le forfait est divisé par 2

D. AIDE FINANCIERE EXAMEN NATIONAL

La réussite de l'examen sera récompensée d'une aide financière de 50€.

La ligue prendra à sa charge les chambres d'hôtel des arbitres convoqués par l'intermédiaire du secrétariat et remboursera sur présentation du ticket la somme de 20€ pour les repas.

Le département, s'il le souhaite, prendra quant à lui les transports, en sachant que les candidats sont informés en septembre.

E. MEDECINS/INFIRMIERS

Les médecins convoqués qui se déplacent aux compétitions régionales peuvent se faire indemniser via note de frais, selon le calcul suivant :

- Les honoraires des médecins s'élèvent à 200€ brut par jour ;
- Une indemnité kilométrique à hauteur de 0,25€/km.

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs uniquement.

Les remboursements se feront dans un délai de 30 jours fin de mois après la date de l'évènement.

La facture doit être impérativement transmise dans les 15 jours suivants l'évènement.

F. SECURITE

Il n'y a pas d'obligation d'avoir une personne SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes) lors d'une manifestation si la mairie ne l'impose pas.

En cas de service SSIAP, les remboursements se feront sur présentation de facture.

G. COMMISSION SPORTIVE

Indemnités lors des Manifestations / Compétitions sportives

1. RESPONSABLE LOGISTIQUE

Indemnisation 60€/ journée et 0.25€ du kilomètre x le nombre de kilomètres domicile/lieu de compétition ou de location (aller/retour).

2. MEMBRES COMMISSION

Indemnisation 50€/ journée et 0.25€ du kilomètre x le nombre de kilomètres domicile/lieu de compétition (aller/retour).

3. RESPONSABLE DE LA TABLE CENTRALE

Indemnisation 70€ / journée et 0.25€ du kilomètre x le nombre de kilomètres domicile/lieu de la compétition (aller/retour).

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs uniquement.

Les remboursements se feront dans un délai de 30 jours fin de mois après la date de l'évènement.

La note de frais signée doit être impérativement transmise dans les 15 jours suivants l'évènement.

H. HEBERGEMENT ET RESTAURATION

1. HEBERGEMENT (si plus de 100 km) sur validation des responsables de commission et du trésorier.

La Ligue Occitanie s'occupera des réservations d'hôtel sur présentation d'un tableau récapitulatif fourni par chaque responsable de commission.

2. RESTAURATION (si plus de 100 km) sur validation des responsables de commission et du trésorier.

Les frais de restauration seront remboursés d'un montant maximal de 25€ par repas pour la commission sportive et l'ETR et d'un montant maximal de 20€ par repas pour les arbitres sur présentation de la facture individuelle et personnelle.

Toute demande d'hébergement et/ou de restauration doit être validée par le président au préalable.

LA LIGUE OCCITANIE NE FERA AUCUNE AVANCE ET RESERVATION DE VOYAGE POUR QUI QUE CE SOIT.

IL APPARTIENT A CHAQUE PERSONNE DE LE FAIRE ET DE CONSERVER LES FACTURES ET RECUS POUR LEUR REMBOURSEMENT INDIVIDUEL.

TOUT REMBOURSEMENT KM NE POURRA SE FAIRE QU'AVEC UN RIB ET UNE CARTE GRISE INDIVIDUELLE

II. AIDES REGIONALES

A. REMBOURSEMENT DES FRAIS

1 COMMISSION D'ORGANISATION REGIONALES DES GRADES (CORG)

Le responsable de la commission régionale des grades sera indemnisé de 80€ par jour d'examen et 120€/jour de formation.

Les jurys des Grades seront indemnisés de 40€ par jour.

L'indemnité kilométrique s'élèvera à 0,25€/km.

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs uniquement.

La note de frais signée doit être transmise dans les 15 jours suivants l'événement.

2 COMITE DIRECTEUR

Les membres élus qui se déplacent aux réunions du comité directeur seront indemnisés via note de frais, selon le calcul suivant :

- la distance retenue sera la distance entre la ville du domicile et le lieu du déplacement ;
- l'indemnité s'élèvera à 0,25€ par kilomètre ;
- les tickets de péage seront pris en compte sur présentation des justificatifs originaux uniquement.

Les remboursements se feront dans un délai de 30 jours fin de mois après la date de l'évènement.

La note de frais signée doit être impérativement transmise dans les 15 jours suivants l'évènement.

3 BUREAU DIRECTEUR

Les membres élus qui se déplacent dans leurs fonctions seront indemnisés via note de frais, selon le calcul suivant :

- la distance retenue sera la distance entre la ville du domicile et le lieu du déplacement ;
- l'indemnité kilométrique s'élèvera à 0,35€ par kilomètre et 0.55€ pour le président ;
- les tickets de péage seront pris en compte sur présentation des justificatifs originaux uniquement.

Les remboursements se feront dans un délai de 30 jours fin de mois après la date de l'évènement.

La note de frais signée doit être impérativement transmise dans les 15 jours suivants l'évènement.

4 COMMISSIONS

Les membres de l'ETR et Commissions de Ligue (Subventions, winywing etc..) qui se déplacent seront indemnisés, via note de frais, selon le calcul suivant :

- 80€ par jour de compétition (ETR uniquement) ;
- la distance retenue sera la distance entre la ville du domicile et le lieu du déplacement ;
- l'indemnité kilométrique s'élèvera à 0,25€ par kilomètre.

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs originaux uniquement.

La note de frais signée doit être impérativement transmise dans les 15 jours suivants l'évènement.

5 ENTRAINEUR REGIONAL

Pour l'accompagnement au championnat de France des ligues, la détection et les entraînements régionaux, les entraîneurs percevront les modalités suivantes :

- 200€ par mois sur présentation de facture qui devra être transmise dans les 15 jours suivants le mois en cours ;
- L'indemnité kilométrique s'élèvera à 0,25€/km.

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs originaux uniquement.

La note de frais signée doit être transmise dans les 15 jours suivants l'évènement.

6. STAGE REGIONAL

Les intervenants percevront les modalités suivantes :

- 120€ par jour de stage et 150€ par jour si membre de l'ETR ; sur présentation d'une facture.
- Une indemnité kilométrique à hauteur de 0,25€/km.

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs originaux uniquement.

Les experts régionaux percevront les modalités suivantes :

- 150€ par heure ou 300€/jour de stage sur présentation d'une facture ;
- Une indemnité kilométrique à hauteur de 0,25€/km.

Les tickets de péage sont pris en compte sur présentation des justificatifs originaux uniquement.

III. AIDES FÉDÉRALES

A. ORGANISMES DÉCONCENTRÉS - LIGUES REGIONALES - Subventions fédérales

Une subvention est allouée sur la base de 1€ par licence.

L'échéancier de versement sera le suivant pour la saison :

1er arrêté au 30 novembre pour un versement mi-décembre

2e arrêté au 31 mars pour un versement mi-avril

Solde arrêté au 30 août pour un versement fin septembre

Le versement de ces montants est soumis à transmission des documents suivants au service juridique pour le 15 janvier :

- PV d'Assemblée Générale ;
- Comptes de l'année clos au 31 août établi par un cabinet comptable ;
- Comptes prévisionnels ;
- Convention d'objectifs.

Le non-respect des délais peut entraîner la perte de la subvention.

IV. TARIFS

A. COTISATION FEDERALE

L'affiliation des clubs se fait en ligne.

La cotisation fédérale due par les clubs, d'un montant maximum de 250€ est encaissée par les comités départementaux.

La cotisation fédérale collectée par les comités départementaux doit être reversée à hauteur de 50% aux départements et 50 % à la ligue régionale Occitanie.

Le montant du reversement est calculé par rapport au nombre de clubs composant le département.

B. PASSEPORTS

Les passeports, pour toutes les disciplines, sont vendus aux clubs au prix de 25€.

Les passeports sont vendus aux licenciés par l'intermédiaire des comités départementaux.

C. DIPLOMES ET CARTES

Le service des grades de la FFK facture les diplômes et les cartes « ceinture noire » au prix de 10€ à la Ligue Régionale.

D. PASSAGES DE GRADES

Les passages de grade font l'objet d'un droit d'inscription de 50€.